

nuer à discuter, avec l'espoir que le public se rendrait compte des questions en cause et exercerait une pression sur les soutiens du gouvernement, afin que nous puissions mettre un terme à l'entreprise malheureuse dans laquelle s'est lancé le ministre de la Défense nationale. Non seulement nous sommes en droit de continuer le débat avec l'espoir de persuader le public d'exercer une pression sur le gouvernement en ce qui concerne la question à l'étude, mais à mon avis, il est entièrement conforme au Règlement de signaler le genre d'argument qu'emploient les honorables vis-à-vis, ainsi que le caractère erroné de certains points soulevés dans cet argument.

A cet égard, j'ai parlé du premier éditorial du *Citizen* d'Ottawa de samedi dernier. J'ai signalé que le rédacteur avait passé les faits sous silence et s'était fait l'écho de certains arguments des vis-à-vis. On a répété à l'envi, d'un bout à l'autre du pays, un grand nombre de leurs thèses, et on continue de les répéter, même si les témoignages rendus au comité les ont réfutées je ne sais combien de fois. Par exemple, nous avons entendu le ministre et ses partisans donner à entendre que les militaires voulaient tout décider à la place du gouvernement. On a parfaitement démontré au comité qu'il n'en était rien. Mais cela n'empêche pas les partisans du gouvernement de le répéter de temps à autre.

Le ministre a déclaré périodiquement que le but visé par le gouvernement au moyen de ce projet de loi sur l'unification était compris et exposé en détail dans le Livre blanc. Il l'a fait même si tous ses conseillers militaires supérieurs de l'époque ont affirmé qu'ils n'avaient rien compris de tel et qu'on ne pouvait, d'aucune manière, donner une interprétation de ce genre au Livre blanc.

● (4.00 p.m.)

L'un des faits les plus importants que le ministre cherche constamment à dénaturer est celle du sens à donner à l'intégration et à l'unification. Le ministre et ses partisans soutiennent que l'intégration et l'unification sont inséparables, qu'elles ne sont qu'un seul et même programme et que l'unification est l'aboutissement nécessaire du processus d'intégration. Cette thèse évidemment a été démolie par les témoignages devant le comité et même par le principal témoin du ministre, le général Allard, chef d'état-major. Il est bon dans ces débats de citer les témoignages rendus devant le comité pour prouver la fausseté de ces arguments. On vise par là à démontrer que si

les amis du gouvernement s'en remettent presque exclusivement à des thèses qui contredisent de façon flagrante les faits, ceux-ci n'aident guère le gouvernement. C'est précisément le cas. Si nous éliminons tous ces arguments fallacieux rien ne justifie plus l'unification.

L'argument le plus vil, le plus répugnant des amis du gouvernement, c'est que les adversaires de l'unification sont adversaires du progrès. Plusieurs députés l'ont dit et répété. Le *Citizen* d'Ottawa de samedi dernier a publié un éditorial de Charles King, rédacteur en chef adjoint, qui constitue ce que j'appellerais un exemple typique du procédé du gros mensonge. Je regrette d'avoir perdu ce numéro du *Citizen* car j'aurais aimé en citer un paragraphe ou deux. Toutefois, je dirai en toute impartialité vis-à-vis de M. King que son article vise à montrer que les adversaires de l'unification...

**M. Deachman:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement et je m'explique tout de suite. Le député d'Edmonton-Strathcona a répété, ces jours derniers, tant ici qu'ailleurs, le mot «mensonge» à l'endroit d'un autre député. Je tiens à signaler à la Chambre le commentaire 145 à la page 128 de *Beauchesne* (4<sup>e</sup> édition):

Des Orateurs des Communes canadiennes ont officiellement arrêté qu'une déclaration d'un député au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée; néanmoins, il n'est pas irrégulier de critiquer modérément...

Je tiens à souligner le mot «modérément»

...les déclarations d'un député parce qu'on les tient pour contraires à la vérité, quoiqu'il ne soit pas permis d'insinuer qu'elles le sont intentionnellement. B. 352, 365. Toute déclaration faite par un député parlant de sa place est considérée comme ayant été faite sur son honneur et ne peut être mise en doute ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre.

Je tiens à répéter le passage «ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre». Nous connaissons les propos tenus à la Chambre ces derniers jours par le député d'Edmonton-Strathcona et je signale une coupure du *Free Press* de Winnipeg du jeudi, 13 avril, qui rapporte les propos tenus par le député hors de la Chambre; cela se rattache donc au commentaire 145 que je viens de citer. L'article se lit ainsi:

Terry Nugent, député conservateur d'Edmonton-Strathcona au Parlement fédéral, a tenu mercredi promesse envers le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, en répétant en dehors de la Chambre des communes que le ministre avait utilisé la technique du mensonge démesuré conçu par Adolf Hitler.